

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[Français]

M. Godin: Monsieur le président, il est vrai que c'est moi qui ai signalé qu'il était six heures, à l'occasion de l'étude du crédit 2c, ayant trait à l'acquisition de wagons et autre matériel.

Maintenant, j'ai d'autres remarques à faire, mais elles s'appliqueront surtout à l'autre article.

M. Grégoire: Monsieur le président, est-ce que l'article 2c donne lieu à un débat général, comme le...

Des voix: ... Non.

M. Grégoire: Sinon, monsieur le président, je pourrais revenir sur un autre article que je vois ici, soit au crédit 5c.

Des voix: Adopté.

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aimerais obtenir un renseignement: Est-ce que le crédit 2c, qui est le premier à être étudié présentement, permet, comme c'est le cas pour les autres ministères, un débat général sur l'ensemble de la politique du ministère des Transports ou s'il faut attendre un crédit spécifique à ce sujet?

M. le vice-président adjoint: A l'ordre! Le comité étudie présentement un crédit spécifique.

[Traduction]

M. Barneit: Monsieur le président, j'aimerais poser une question ou deux se rattachant directement au crédit 2c qui porte sur l'acquisition de wagons et d'autre matériel. On demande un montant supplémentaire de \$76,500. Or, en examinant le budget principal des dépenses pour l'année financière qui s'achève, j'y aperçois un crédit de \$200,000. Le chiffre correspondant demandé en 1966-1967 s'établissait à \$610,000. Revenant au budget principal pour l'an prochain, déjà déposé, j'y relève \$200,000 comme montant requis.

Le ministre pourrait-il nous expliquer à quelle affectation au juste est destiné ce crédit supplémentaire? Il pourrait peut-être ensuite nous dire si le crédit résulte de l'achèvement d'un certain programme si, de fait, on nous demande seulement d'adopter ce crédit de \$76,500 pour la présente année financière ou si les dépenses totales pour cette année s'établiront à \$276,500? Comme je l'ai demandé plus tôt, un programme d'acquisition de matériel aurait-il été mené à bien?

L'hon. M. Hellyer: Cette somme supplémentaire est prévue pour le renouvellement des automobiles n° 1 et n° 2 du Gouverneur général.

M. Orlikow: Peut-être pourrais-je profiter du débat sur ce crédit pour poser une question au ministre, sur un sujet d'importance grandissante pour les cheminots dans tout le Canada? Il y a quelques mois, les deux sociétés ferroviaires ont procédé à des congédiements massifs mais nous nous intéressons surtout au National-Canadien. Des milliers de cheminots ont été congédiés et des protestations se sont fait entendre dans tout le pays. La semaine dernière, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien ont tous deux annoncé que les ateliers de réparation fermeraient un mois entier cet été. Ce qui veut dire, bien entendu, que tous les employés qui y travaillent auront une semaine de congé non payé et davantage, pour certains. La crainte renaît chez les employés de chemin de fer que les mises à pied dont je viens de parler vont se poursuivre.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le comité étudie le crédit 2c qui n'a aucun rapport avec les conditions de travail ou les mises à pied. Je prie le député de limiter ses commentaires à ce dont il est question au crédit 2c.

M. Orlikow: J'ai presque terminé, il ne me reste plus qu'à poser une question. Je présume que si ces sociétés font l'acquisition de wagons, ceux-ci auront besoin un jour des réparations. Le ministre voudrait-il nous dire si l'on doit s'attendre à de nouvelles mises à pied de cheminots au National-Canadien? C'est là la question que je voulais poser. Si le moment n'est pas propice, je puis, bien entendu, la soulever sans inconvénient lorsque nous étudierons un autre crédit.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 2c est-il adopté?

M. Barneit: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Étant donné les questions soulevées pour discussion à 6 heures au sujet de ce crédit, je demande à Votre Honneur de permettre au ministre de répondre brièvement à la question relativement simple que lui a posée le député de Winnipeg-Nord. Le ministre semble de très bonne humeur. Il doit avoir eu une fin de semaine reposante. Je suis sûr qu'il est tout disposé à répondre à cette question qui a trait à la gestion de son ministère.

L'hon. M. Hellyer: Je ne voudrais pas enfreindre le Règlement du comité, mais lors de la dernière entrevue que j'ai eue avec la direction du chemin de fer, il y a quelques semaines, on m'a informé qu'on ne prévoyait aucun congédiement, que les ententes spéciales conclues au National-Canadien au sujet des retraites permettront au chemin de fer de ramener son effectif au niveau nécessaire à